



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -6 mars 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ M. DA SILVA Carlos pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents 11
Votants 14

10_25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS « PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE « LE BOURG »

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant

« AMENAGEMENT SUR LA ZONE DE LOISIRS LA MOTTE »

Après avoir pris connaissance du règlement sur les modalités d'octroi et de versement des fonds de concours à destination de ses communes membres, adopté par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 13 décembre 2022.

Vu le tableau de la répartition prévisionnelles pour chaque commune et notamment pour Malintrat : 24 565 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte l'avant-projet de « AMENAGEMENT SUR LA ZONE DE LOISIRS LA MOTTE », pour un montant de 180 747.02 Eros HT (soit 216 896.42 euros TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande d'aide en faveur d'un fond de concours auprès de RLV ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

✓ DETR	54 224.11 €
✓ Fonds de concours RLV	24 565.00 €
✓ Fonds propres	101 957.91 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 231 section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 13 mars 2025
Le Maire, André MAGNOUX

La secrétaire de séance,
Valérie RATELADE

Certifié exécutoire le :
Publié le :

